Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8770922
Centre d'intérêt: 610

Vire-vie. 3, Dossier d'information. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, [1986?].
49 p. ; 26 cm.

Adapt. par le Conseil du statut de la femme du programme "Wheel of fortune" préparé par le YMCA de Los Angeles. Code: 28-1825 ; 8586-616. Bibliogr.: p. 41-42. Filmographie: p. 45-49.

ISBN 2-550-08571-X

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province) Conseil du statut de la femme

Descripteur(s): Femme * Fille * Condition féminine * Orientation professionnelle * Choix professionnel * Abandon scolaire * Assurance sociale * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Vire-vie (Projet)

Le projet "Vire-vie" vise à sensibiliser les étudiantes du secondaire à l'importance du marché du travail dans la vie des femmes et la nécessité d'élargir leur éventail de choix professionnels. Le but de ce document est d'offrir quelques pistes qui peuvent servir aux animateurs dans les sessions Vire-vie. C'est un complément du guide d'animation. Le document comprend trois parties. La première rappelle brièvement les quelques faits majeurs relatifs à la situation des femmes au travail. La seconde partie aborde deux sujets touchant plus spécifiquement les adolescentes: l'orientation et l'abandon scolaire. Enfin sont traitées les questions d'information plus générales concernant les mesures sociales au Québec. Cette dernière partie peut être très utile, principalement pour la quatrième étape du jeu, la roue Vire-vie, puisqu'elle soulève souvent ce genre de questions plus techniques. En annexe, on trouve une liste de documents audiovisuels qui sont des compléments utiles à l'animation du jeu Vire-vie.

Type de document: d
Notice(s) connexe(s): 8170135

EDOQ 8770922

3

DOSSIER D'INFORMATION

Québec

EDUQ 8779922

3

DOSSIER D'INFORMATION

ISBN 2-550-08571-X
Dépôt légal: premier trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION 1

I- LES FEMMES AU QUÉBEC 3

1.1 Données démographiques 5
1.2 Le travail 6
1.3 Le revenu 13

II- LES ADOLESCENTES 17

2.1 L'orientation des filles 19
2.2 L'abandon scolaire 24

Conclusion 27

III- LES MESURES SOCIALES AU QUÉBEC 31

3.1 L'aide financière pour la garde des enfants 33
3.2 L'aide juridique 33
3.3 L'aide sociale 34
3.4 Les allocations familiales 34
3.5 L'interruption de grossesse 35
3.6 Le congé de maternité 35
3.7 Les prestations d'assurance-chômage 36
3.8 Les prêts et bourses 36
3.9 Le salaire minimum 37
3.10 Renseignements complémentaires 38

BIBLIOGRAPHIE 39

ANNEXE A documents audio-visuels sur les métiers non traditionnels 43

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Taux de féminité de la main-d'oeuvre dans les grands secteurs d'activité économique, Québec 1981.

Tableau 2: Main-d'oeuvre en emploi, au total et à temps partiel, selon l'âge et le sexe, Québec 1982.

Tableau 3: Distribution des personnes en emploi à temps partiel selon la raison qui motive ce type d'emploi et selon le sexe, Québec 1982.

Tableau 4: Taux de chômage selon la profession, Québec 1982.

Tableau 5: Taux de salaire horaire du personnel féminin dans les domaines de l'administration, de la vente et des services selon la syndicalisation. Québec, octobre 1982.

Tableau 6: Revenu moyen d'emploi de la main-d'oeuvre selon la profession et le sexe, Québec 1981.

Tableau 7: Répartition de la main-d'oeuvre à plein temps, salariée à taux horaire, selon le salaire et le sexe, Québec, octobre 1981.

Tableau 8: Taux de salaire horaire de l'opérateur/trice de machine à traitement de textes selon le sexe et la syndicalisation. Ensemble des industries du Québec, 1981.

Tableau 9: Taux de salaire horaire moyen selon la syndicalisation et le sexe. Ensemble des occupations du Québec, 1981.

Tableau 10: Clientèle diplômée, selon l'ordre d'enseignement et le sexe, réseaux public et privé, Québec, 1982. Calcul du taux de féminité.

Tableau 11: Clientèle diplômée du secondaire professionnel long selon la spécialité et le sexe, Québec 1982.

Tableau 12: Clientèle diplômée de l'enseignement collégial selon la famille de programmes et le sexe, Québec, 1983.

Tableau 13: Clientèle diplômée du 1er cycle universitaire (bacc. spécialisés) selon la famille de disciplines et le sexe, Québec, 1982.

Tableau 14: Relance auprès des sortants et sortantes du système scolaire québécois. Taux de chômage: situations en 1980 pour tous les niveaux.

Tableau 15: Relance auprès des sortants et sortantes du système scolaire québécois. Salaires hebdomadaires moyens pour les emplois à temps plein, 1980.

Tableau 16: Réaction du père selon le sexe du sujet et le mode d'abandon des études.

INTRODUCTION

Le texte qui suit se veut avant tout un document de référence, un instrument de réflexion et de travail visant à mieux outiller les intervenantes et intervenants des sessions Vire-vie. En ce sens, il est un complément au guide d'animation.

Les animateurs et animatrices se sentaient souvent insuffisamment préparés pour faire face aux nombreuses questions soulevées par les adolescentes lors de l'animation du jeu Vire-vie. À la lumière de leurs suggestions et des expériences vécues, nous avons rassemblé les principaux sujets abordés dans le jeu pour brosser un tableau d'ensemble.

Ainsi le présent dossier comprend trois parties. La première rappelle brièvement les quelques faits majeurs relatifs à la situation des femmes, en rapport avec les points soulevés dans Vire-vie. La seconde partie aborde deux sujets touchant plus spécifiquement les adolescentes: l'orientation et l'abandon scolaire. Enfin, en troisième lieu, ont été traitées les questions d'information plus générales concernant les mesures sociales au Québec. Cette dernière partie peut être très utile, principalement à la 4ième étape du jeu, la roue Vire-vie, puisqu'elle soulève souvent ce genre de questions plus techniques. En annexe, vous trouverez une liste de documents audio-visuels qui pourraient être des compléments utiles à l'animation du jeu Vire-vie.

Enfin, vous constaterez que la problématique aurait pu être davantage élaborée. Le but de ce document n'est pas de donner un compte-rendu exhaustif de la situation des femmes et des adolescentes mais plutôt d'offrir quelques pistes pouvant servir dans vos animations. Nous espérons que ce document suscitera chez-vous le désir de poursuivre votre travail de sensibilisation auprès des adolescentes.

I- Les femmes au Québec

1.1 Données démographiques[1]

Il n'y a pas si longtemps, le mariage ou du moins la naissance du premier enfant, signifiait pour les femmes l'interruption temporaire ou définitive de la participation au marché du travail. La situation est fort différente aujourd'hui. Les femmes se marient moins, divorcent plus et font moins d'enfants. De plus, comme nous le verrons plus loin, être mariée ou être mère ne signifie pas automatiquement l'abandon du travail salarié.

Espérance de vie

Précisons d'abord que l'espérance de vie des femmes est passablement plus élevée que celle des hommes. Ainsi, en 1981, on prévoit qu'une femme vivra en moyenne jusqu'à l'âge de 79 ans, soit huit ans de plus qu'un homme. Cela fait bien des années sous le seuil de la pauvreté pour les femmes qui n'ont pu avoir accès à un salaire. . .

Mariages et divorces

Dans les années soixante, environ 85 p. 100 des femmes célibataires pouvaient prévoir se marier avant l'âge de 50 ans; aujourd'hui c'est le cas de 54 p. 100 d'entre elles. Le remariage des veufs et des veuves a aussi considérablement diminué. Cela ne signifie pas que les femmes ne vivent plus en couple puisque les unions de fait ont considérablement augmenté durant la même période. Si la tendance à l'augmentation des divorces observée en 1981 se maintient, on prévoit que 44 p. 100 des mariages se termineront par un divorce.

Ces changements des comportements matrimoniaux ont donné naissance à un nombre grandissant de familles monoparentales. Si, auparavant, on retrouvait bon nombre de veuves parmi les responsables de familles monoparentales, aujourd'hui, les femmes séparées, divorcées et les célibataires sont venues grossir les rangs. Un élément fondamental est cependant demeuré constant: ce sont très majoritairement les femmes qui demeurent responsables de ces familles, dans une proportion cinq fois plus élevée que les hommes. Cette situation restreint considérablement la participation des femmes au travail salarié.

Les enfants

En 1982, on a enregistré l'indice de fécondité le plus bas jamais observé au Québec, soit 1,5 enfant par femme. Les femmes accouchent aussi plus jeunes, entre autres parce qu'elles ont moins d'enfants. L'âge moyen des mères, à l'accouchement, est maintenant de 27 ans. On ne peut donc plus considérer que les femmes feront du soin des enfants leur principale activité professionnelle. Voilà qui mérite réflexion!

On ne peut cependant nier qu'en l'absence d'un réseau adéquat de garderies, la participation à la main-d'oeuvre des mères travailleuses est sérieusement entravée. Le nombre de places disponibles en garderie répondaient à environ 10 p. 100 de la demande en 1982[2].

---

1. Les données de cette section sont tirées, à moins d'indication contraire, de Suzanne Messier, *Les femmes, ça compte*, C.S.F., 1984, pp. 159-170.

2. Office des services de garde à l'enfance, (1982). *La consolidation et le développement des services de garde à l'enfance*, 1983-1988. Octobre 1982, p. 7.

1.2 Le travail

Dans notre culture, le travail salarié est aujourd'hui considéré non seulement comme source d'autonomie financière mais aussi comme moyen d'exercer une influence sur la société et d'être reconnu socialement. Pour ces raisons, les femmes désirent accéder de plus en plus au travail rémunéré, malgré le surcroit de tâches que cela représente pour elles qui n'en continuent pas moins d'être les principales responsables de la production domestique. En plus du chômage, le type de formation, les charges familiales, et les pratiques discriminatoires, dont le harcèlement sexuel, viennent souvent compromettre, chez les femmes, l'exercice du droit au travail rémunéré.

La production domestique

Il est rare que l'on considère la production domestique dans les débats entourant les choix d'orientation. Pourtant, pour les femmes, ce travail trop souvent présenté comme un attribut de leur nature, représente à la fois une carrière et un obstacle à la carrière. Environ la moitié des Québécoises s'y consacrent à temps plein et l'autre moitié, formée de travailleuses à l'extérieur, voit sa mobilité et son intégration au travail considérablement réduites par cette responsabilité de la sphère domestique.

La production domestique, c'est ce travail invisible, principalement effectué par les femmes, qui comprend à la fois les travaux ménagers, l'éducation des enfants, les soins aux personnes âgées, etc. On évalue que l'ensemble des biens et services disponibles grâce au travail gratuit des femmes, équivaudraient, s'ils étaient comptabilisés, à environ la moitié du produit national brut[1].

On invoque souvent l'évolution des mentalités en ce qui a trait au partage des tâches. Il faut voir que les pratiques en cette matière évoluent plutôt lentement. Une enquête américaine révèle qu'en 10 ans, de 1965 à 1975, la participation quotidienne des hommes aux travaux ménagers et aux soins des enfants s'est accrue de six minutes[2]. En somme, le travail domestique équivaut en moyenne à 10 heures par semaine pour un travailleur et à 28 heures pour une femme ayant elle aussi une activité professionnelle.

Voilà une des raisons qui expliquent la sur-représentation des femmes dans la main-d'oeuvre à temps partiel et à domicile. Le travail à domicile s'effectue surtout dans le domaine du vêtement, de la chaussure, de l'électronique et du traitement de l'information. Au Québec, les femmes forment la majorité des 100 000 travailleurs à domicile, souvent payés à la pièce ou au noir. Une publication récente du ministère du Travail nous apprenait, suite à une enquête auprès d'un groupe de travailleuses à domicile dans le vêtement pour dames, que leur revenu annuel moyen se situait autour de 3 000 $ pour 33 à 41 heures de travail par semaine[3]. Les femmes acceptent ce travail parce qu'elles peuvent en même temps être au foyer pour s'occuper des enfants et retirer un certain revenu. Sans aller plus loin dans la description des conditions de travail de cette catégorie d'employées, nous croyons qu'elle est une illustration des contraintes qu'impose la responsabilité quasi exclusive de la production domestique.

Le partage des tâches, voilà donc un phénomène auquel il faut sensibiliser les adolescentes et les adolescents si l'on veut que l'égalité d'accès au marché du travail ne soit pas qu'un mythe.

---

1 VANDELAC, L. et al. *Rapport de recherche sur la production domestique*. Conseil du statut de la femme, 1983.

2 Conseil du statut de la femme, *Maman, papa et la loi*. Gouvernement du Québec, 1982.

3 GUILLOTEAU, J.F. et JEAN, D. « Les travailleuses à domicile dans le vêtement pour dames », dans *Le marché du travail*, nov. 1981, vol 2, no 11.

La participation au marché du travail

Le taux de participation des femmes à la main-d'oeuvre s'est considérablement accrû dans les dernières décennies. Il a pratiquement doublé au cours des trente dernières années. En effet, alors qu'en 1951, seulement 25,1 p. 100 des Québécoises participaient à la main-d'oeuvre, en étant en emploi ou en chômage, en 1981, 47,5 p. 100 des Québécoises se trouvaient dans la même situation[1]. Cette augmentation est attribuable en grande partie aux femmes mariées et séparées qui ont plus que quadruplé leur participation à la main-d'oeuvre durant cette période (de 7 p. 100 en 1951 à 33 p. 100 en 1981), alors que le taux de participation des célibataires s'est maintenu.

Rappelons que chez les hommes le taux de participation à la main-d'oeuvre n'atteint jamais 100 p. 100, entre autres à cause de la présence des handicapés, des étudiants, des prisonniers, des religieux, etc. En moyenne, il est cependant nettement plus élevé que celui des femmes; il atteignait 75,8 p. 100 en 1981.

La participation des femmes varie considérablement en fonction de l'âge et de la situation familiale. En 1982, au Québec, alors que dans l'ensemble 45,9 p. 100 des femmes participaient à la main-d'oeuvre, chez les 20-24 ans, ce taux atteignait 70,9 p. 100.

En 1981, si 57 p. 100 des célibataires participaient à la main-d'oeuvre, 47 p. 100 des femmes mariées faisaient de même. Même si l'écart est significatif, on ne peut tout de même pas dire qu'il y a un fossé entre les célibataires et les femmes mariées. Le fait d'avoir des enfants affecte par contre dans une plus grande mesure l'accès au travail. Alors que 82,3 p. 100 des conjointes sans enfant participaient à la main-d'oeuvre, seulement 50,7 p. 100 des femmes avec enfants étaient dans la même situation. On peut noter une augmentation considérable de leur participation en fonction de l'âge du plus jeune enfant. Dans l'ensemble, plus le petit dernier est âgé, plus les mères sont présentes sur le marché du travail. Il est intéressant de noter que pour un groupe d'âge donné, les responsabilités familiales peuvent considérablement modifier le comportement vis-à-vis du marché du travail. Par exemple, en 1981, chez les 15-24 ans, seulement 30,1 p. 100 des mères sans conjoint participaient à la main-d'oeuvre comparativement à 77,2 p. 100 chez les femmes hors familles. Il est clair que le fait d'être chef d'une famille monoparentale avec des enfants en bas âge restreint considérablement la participation à la main-d'oeuvre. On peut conclure qu'en soi, le fait d'être mariée ou d'avoir des enfants n'affecte pas considérablement la participation des femmes au marché du travail. Tout dépend de l'âge de ces femmes, de l'âge des enfants et du fait qu'elles soient ou non seule à en assumer la garde.

Les secteurs d'activités

Nous venons de rappeler qu'environ la moitié des femmes et les trois quarts des hommes participaient à la main-d'oeuvre. Les femmes représentaient, en 1981, 39 p. 100 de l'ensemble des travailleuses et travailleurs.

La présence des travailleuses varie cependant considérablement d'un grand secteur d'activité économique à l'autre. Soulignons à titre d'exemple qu'alors que les femmes représentaient 7 p. 100 des effectifs du secteur primaire, excluant l'agriculture, elles comptaient pour 60 p. 100 de la main-d'oeuvre dans les finances, les assurances et les affaires immobilières.

---

1 L'ensemble des statistiques de cette section, sauf indication contraire, sont tirées de MESSIER, S. *Les femmes, ça compte*. Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec, 1984.

Tableau 1- Taux de féminité de la main-d'oeuvre dans les grands secteurs d'activité économique, Québec, 1981

SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	1981
Agriculture	21,7
Autres activités du secteur primaire	6,7
Industries manufacturières	29,4
Construction	8,6
Transports	22,1
Commerce	39,0
Finances, assurances et affaires immobilières	59,7
Services socio-culturels, commerciaux et personnels	57,4
Administration publique et défense	35,2
Activités indéterminées	43,5
TAUX MOYEN	39,3

Sources: Statistique Canada, Recensement du Canada 1981, Population active, tendances historiques de l'activité économique, cat. 92-925, novembre 1983, tableau 1

Si l'on va un peu plus à fond dans l'étude de la situation en détaillant les professions occupées par les travailleuses au sein des secteurs d'activités économiques, on remarquera que, même lorsqu'elles sont dans des secteurs traditionnellement réservés aux hommes, les femmes continuent d'y effectuer un travail traditionnellement féminin. « Ainsi, dans la construction, le transport et l'entreposage, les femmes employées de bureau représentent les deux tiers des travailleuses embauchées »[1]. En d'autres mots, là aussi elles dactylographient, répondent au téléphone et parfois même préparent le café. Les professions scientifiques, par contre, n'occupent que 5 p. 100 des femmes en emploi. Il en va de même pour les professions liées à la gestion et à l'administration.

Il semble donc que, malgré les quelques programmes gouvernementaux invitant les femmes à occuper des postes de direction ou à se recycler dans un métier non traditionnel, les ghettos féminins soient encore très nombreux au Québec. En guise d'explication, plusieurs invoquent l'absence d'intérêt des femmes à travailler dans des secteurs d'activités habituellement occupés par des hommes, de même que le peu d'élan des hommes vers les emplois étiquetés féminins. Or, ce qu'on oublie cependant de questionner, c'est comment ont été fabriqués ces intérêts. Ces travailleuses et travailleurs, lorsqu'ils étaient enfants, n'ont-ils pas été très tôt, par les jouets qu'on leur a offerts, les jeux qu'on leur a permis, les comportements qu'on a encouragés ou réprimés, été préparés à des rôles et des professions prédéterminés en fonction de leur sexe? Jusqu'à quel point a-t-on éveillé chez eux l'intérêt pour autre chose que ce qui leur était supposément destiné? Ont-ils, ont-elles vraiment eu accès à tous les domaines de la connaissance, à toutes les possibilités d'expérimentation et d'expression?

Ce qu'il est important de rappeler ici, c'est qu'une orientation stéréotypée chez les hommes, bien que non recommandable, ne les prive que de quelques professions, généralement mal rémunérées, plus touchées par le chômage et peu valorisées. Pour les femmes, les stéréotypes ont des conséquences beaucoup plus graves. Si elles ignorent les secteurs traditionnellement occupés par les hommes, elles se privent

1 MESSIER, S. *Les femmes, ça compte*. Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec, 1984, p. 8

d'un éventail très large d'emplois, dont un nombre important d'emplois prometteurs. Avec le virage technologique et la diminution des emplois dans les services, dans lesquels les femmes étaient traditionnellement concentrées, une orientation féminine stéréotypée est plus pénalisante qu'elle ne l'a jamais été.

Temps plein ou temps partiel

Quand on parle de travail à temps partiel, on pense généralement à la main-d'oeuvre féminine. Cela correspond effectivement à la réalité puisqu'en 1982, 6,1 p. 100 des travailleurs québécois occupaient un emploi à temps partiel comparativement à 21,4 p. 100 des travailleuses. C'est pourquoi, même en étant moins nombreuses que les hommes sur le marché du travail, les femmes arrivent à occuper 70 p. 100 des 308 000 emplois à temps partiel.

Tableau 2- Main-d'oeuvre en emploi, au total et à temps partiel, selon l'âge et le sexe, Québec 1982

	FEMMES			HOMMES		
ÂGE	TOTAL	À temps partiel	% temps partiel TOTAL	TOTAL	À temps partiel	% temps partiel TOTAL
15-24	261 000	70 000	26,8	284 000	65 000	22,9
25-44	508 000	93 000	18,3	799 000	15 000	1,9
45-54	147 000	32 000	21,8	264 000	4 000	1,5
55-64	73 000	14 000	19,2	166 000	4 000	2,4
65 et +	13 000	5 000	38,5	25 000	6 000	24,0
TOTAL	1 001 000	214 000	(21,4)	1 539 000	94 000	(6,1)

Source: Statistique Canada, La population active, décembre 1982, cat. 71-001 mensuel, janvier 1983.

Mis à part certaines professions libérales, c'est dans les secteurs à forte concentration de main-d'oeuvre féminine que le travail à temps partiel s'est le plus largement développé: dans les occupations reliées aux services, au travail administratif et au commerce. Depuis 1975, le phénomène s'est accentué: si l'on compte beaucoup plus de femmes sur le marché du travail, nombre d'entre elles sont des travailleuses à temps partiel. Entre 1975 et 1982, le pourcentage de travailleuses à temps partiel est passé de 13,6 p. 100 à 21,4 p. 100. Cela n'est pas attribuable uniquement à une préférence de la part des travailleuses mais aussi à la nature des emplois offerts. Au Canada, entre 1975 et 1980, si plus d'un million d'emplois ont été créés, le quart de ces nouveaux emplois n'offrait que du temps partiel[1]. Dans le secteur de la santé, si l'on sait qu'en 1980, 55 p. 100 des infirmières travaillaient à temps partiel, on ne peut en déduire que toutes l'avaient choisi.

Les enquêtes de Statistique Canada nous informent des raisons invoquées pour motiver le travail à temps partiel.

1 ARMSTRONG, P. et H. *Une maporté laborieuse — les femmes qui gagnent leur vie mais à quel prix*, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, février 1983, p. 39.

Tableau 3- Distribution des personnes en emploi à temps partiel selon la raison qui motive ce type d'emploi et selon le sexe, Québec 1982	
Raison	1982
FEMMES	
Obligations personnelles ou familiales	15,0
Fréquentation scolaire (va à l'école)	15,0
Manque de travail à plein temps	33,3
Refus de travailler à plein temps	33,8
Autres raisons	2,9
TOTAL %	100,0
N	214 000
HOMMES	
Obligations personnelles ou familiales	—
Fréquentation scolaire (va à l'école)	42,1
Manque de travail à plein temps	40,0
Refus de travailler à plein temps	11,6
Autres raisons	6,3
TOTAL %	100,0
N	94 000

Source: Statistique Canada, La population active, décembre 1982, cat. 71-001 mensuel, tableaux 86 et 88.

On peut remarquer que, pour expliquer qu'elles travaillent à temps partiel, autant de femmes-environ 33 p. 100 — invoquent le manque de travail à temps plein que le refus de ce type de travail. Il est donc erroné d'avancer que le travail à temps partiel est le choix délibéré de toutes celles qui l'effectuent. De plus, on ne connaît pas précisément les motifs qui se cachent sous le « refus de travailler à plein temps ».

Il est important de noter que les obligations familiales ou personnelles déterminent le choix du travail à temps partiel pour 15 p. 100 des femmes, alors que les hommes ne mentionnent jamais cette raison.

Enfin, il ne faut pas oublier que travailler à temps partiel signifie: avoir des conditions de travail inférieures à celles de ses collègues à temps plein, toucher un demi-salaire, s'assurer d'avoir la double tâche (travail-maison), accumuler moins d'ancienneté et ainsi risquer davantage de perdre son emploi et frôler plus souvent qu'autrement le seuil de la pauvreté.

Enfin, le travail à temps partiel n'est pour plusieurs que l'étape précédant le chômage. Pour d'autres, c'est l'espoir d'occuper éventuellement un emploi permanent à temps plein. Pour plusieurs femmes, cela représente une façon d'assumer à la fois la gestion d'un foyer et l'exercice d'un emploi, puisque, pour elles, famille et travail rémunéré font partie d'une même carrière.

Le chômage

Ces dernières années, le taux de chômage a été particulièrement élevé au Québec. Environ 14 p. 100 de la population active était en chômage en 1982. Les jeunes entre 15 et 24 ans sont les plus touchés. En 1981, ils comptaient pour 43,1 p. 100 des chômeurs alors qu'ils ne représentaient que 25,6 p. 100 de la population active[1].

Si l'on compare les hommes et les femmes, l'écart entre le taux global de chômage des deux sexes est très faible (0,3 p. 100). Si l'écart n'est pas apparent au niveau du taux global, c'est que dans les quelques secteurs où le taux de chômage masculin est plus élevé, les hommes sont en très grand nombre. Par contre, les femmes ont presque toujours des taux de chômage plus élevés que ceux des hommes pour un même secteur d'activité économique.

Tableau 4- Taux de chômage selon la profession, Québec 1982

Profession	FEMMES	HOMMES
Direction et administration	8,3	4,1
Sciences naturelles	18,4	8,5
Sciences sociales	11,7	8,4
Enseignement	5,9	4,0
Médecine et sante	4,2	—
Arts et activités récréatives	19,1	12,2
Travail administratif	11,9	10,6
Commerce	13,8	9,4
Services	15,1	15,4
Agriculture	—	12,7
Exploitation forestière	—	40,9
Mines et carrières	—	22,4
Traitement des matières premières	21,0	15,4
Usinage des matières premières	—	17,6
Fabrication, montage, réparation	20,7	13,5
Métiers de la construction	—	21,4
Transports	—	15,6
Manutention	23,3	22,5
Conduite de machines, etc.	24,2	9,1
TAUX MOYEN	14,0	13,7

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, données non publiées.

Note: Le taux n'est pas disponible lorsque le nombre de chômeuses ou de chômeurs concernés est inférieur à 4 000.

En ce qui a trait aux activités antérieures, les chômeuses se distinguent nettement des chômeurs. 19 p. 100 des chômeuses étaient auparavant au foyer à temps plein, comparativement à 0 p. 100 des chômeurs. Dans l'ensemble, on dénombre parmi les chômeuses deux fois plus de personnes qui retournent sur le marché du travail que parmi les chômeurs. On pourrait penser qu'une fois passée cette période transitoire où la réintégration des femmes au marché du travail est particulièrement élevée, il n'y aura plus de distinction entre la situation des hommes et des femmes. Il ne faudrait toutefois pas oublier l'implantation des changements technologiques, dont les effets ne se sont pas encore nettement fait sentir. Ils risquent de frapper différemment les hommes et les femmes.

1 MESSIER, S. *Les femmes, ça compte*, Conseil du statut de la femme, 1984.

Même s'il est difficile à l'étape actuelle de mesurer tout l'impact des changements technologiques sur l'emploi, il est certain qu'un nombre important d'emplois traditionnellement réservés aux femmes disparaîtront ou seront transformés. Les secteurs les plus menacés sont les services, les banques, les assurances, les journaux et les postes. Des études effectuées en Allemagne, en Angleterre, en France et en Australie évaluent qu'entre 17 p. 100 et 40 p. 100 des emplois de bureau disparaîtront avec la nouvelle technologie. Au Canada, la recherchiste Heather Menzies parle d'un taux de chômage chez les employées de bureau pouvant atteindre 33 p. 100 en 1990[1]. Même les plus optimistes prévoient une baisse du nombre des emplois de bureau d'au moins 10 p. 100. Du côté des laboratoires, on s'attend à ce que jusqu'à 90 p. 100 du personnel technique puisse être remplacé par des machines automatisées[2].

Il ne faut pas oublier qu'à ce virage technologique s'ajoute la diminution des emplois dans la fonction publique et para-publique, là où les travailleuses sont présentes en grand nombre. Ajoutons à celà que les adolescentes d'aujourd'hui semblent se préparer très peu aux nouveaux emplois scientifiques et techniques susceptibles d'être créés et il n'y a pas de quoi rêver de la fin du chômage des femmes, à moins que nos programmes de sensibilisation soient particulièrement efficaces. . .

La syndicalisation

Faire partie d'un syndicat représente pour les travailleurs et travailleuses une façon d'améliorer leurs conditions de travail. Sur le plan salarial, dans les professions largement pratiquées par les femmes, la syndicalisation signifie une augmentation sensible du salaire horaire.

Tableau 5- Taux de salaire horaire du personnel féminin dans les domaines de l'administration, de la vente et des services selon la syndicalisation. Québec, octobre 1982

PROFESSION	SYND.	NON-SYND.
Personnel administratif	9,61	7,93
Travailleuses spécialisées dans la vente	6,78	5,23
Travailleuses spécialisées dans les services	7,19	4,62

Source: Travail Canada, Enquête sur les salaires et les conditions de travail, compilations spéciales préparées par le Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail du ministère du Travail du Québec, tableau 9.

La syndicalisation présente d'autres avantages, au niveau de la sécurité d'emploi, de la santé-sécurité ou des avantages sociaux. De nombreux syndicats locaux obtiennent gratuitement des locaux de garderie. La moitié des contrats des syndicats canadiens offrent des congés de maternité plus longs que ceux prévus dans les normes minimales fixées par le gouvernement[3]. Pour les femmes, ces éléments sont essentiels pour atteindre l'égalité d'accès au marché du travail.

Si la syndicalisation peut s'avérer une solution, l'accès à la syndicalisation selon l'actuel code du travail présente de nombreuses embûches.

1 CARPENTIER, Renée. *Les nouvelles technologies et le travail salarié des femmes*, Conseil du statut de la femme, 1983, pp. 24 et 39.

2 LORENZY, J.H et LEBOUCHER, E. *Mémoires volées. Satellites micro-ordinateurs, robots, télématiques, séries TVUS, réseaux, vidéo, banques de données. . . et demain la France*, Paris, 1979, pp. 51-52.

3 *Travailler ensemble: les femmes et le syndicalisme*, feuille de données no 5, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.

Plusieurs entreprises ou commerces tels restaurants, boutiques, salons de coiffure, etc. — qui engagent généralement des femmes — sont difficilement syndicables. Les unités de travail sont trop petites pour permettre aux travailleuses et travailleurs de se regrouper. Leur rapport de force reste trop faible face à l'employeur. L'actuel code du travail ne permet pas l'accréditation multipatronale, c'est-à-dire la possibilité pour des employés de se regrouper lorsqu'ils ont des employeurs différents. Par exemple, toutes les vendeuses d'un centre commercial ne peuvent pas former ensemble un syndicat. Cette contrainte, et bien d'autres, explique que l'accès à la syndicalisation est loin d'être un acquis pour les femmes. Si 30 p. 100 des travailleuses sont syndiqués, dans le secteur privé ce pourcentage tombe à 16 p. 100. Des milliers de femmes se retrouvent donc isolées et sans possibilité réelle de négocier leurs conditions de travail avec l'employeur.

1.3 Le revenu

La question du revenu est fort importante puisqu'elle a une influence directe sur les conditions de vie d'un individu. Les femmes ne diffèrent pas des hommes quant aux besoins auxquels elles ont à subvenir. Le mythe du salaire d'appoint apporté par la femme dans le couple persiste. Le nombre élevé de femmes responsables de leur famille, de travailleuses sans conjoint, de veuves sur le marché du travail, etc. ne sont que quelques exemples démontrant que les femmes ne peuvent compter que sur elles-mêmes pour assurer leur survie et une relative qualité de vie. Et puis chaque individu, qu'il soit homme ou femme, avec ou sans conjoint, n'a-t-il pas droit à l'autonomie financière?

Laissons parler les statistiques. . .

- Une femme sur deux n'a aucun revenu
- Parmi celles qui ont un revenu, quatre sur 10 vivent sous le seuil de la pauvreté
- En 1981, près des trois quarts (71 p. 100) des personnes ayant un revenu égal ou inférieur au salaire minimum, soit 4,00 $ l'heure, étaient des femmes[1].

Ces quelques données nous démontrent qu'une grande partie des femmes se retrouvent dans un état de pauvreté qui les maintient dans la dépendance du conjoint, de la famille ou de l'État.

Si les revenus de placement font vivre un pourcentage très faible des femmes (8 p. 100), si plus du quart d'entre elles (27 p. 100) dépendent des transferts gouvernementaux comme les prestations d'assurance chômage, les pensions de vieillesse, etc., il faut voir que la majorité des femmes tirent d'un salaire leur principale source de revenu. C'est le cas de 61 p. 100 d'entre elles[2].

1 Conseil du statut de la femme, *Forum Les femmes: une force économique insoupçonnée*, Gouvernement du Québec, octobre 1983, p. 35.

2 MESSIER, S. *Les femmes, ça compte*, Conseil du statut de la femme, 1984, p. 126.

Tableau 6- Revenu moyen d'emploi de la main-d'oeuvre selon la profession et le sexe, Québec 1981

PROFESSION	FEMMES $	HOMMES $	$\frac{\text{revenu F}}{\text{revenu H}}$ %
Directeurs, gérants, administrateurs	15 290	26 041	58,7
Sciences naturelles, pures, sociales, artistes	11 220	19 475	57,6
Enseignantes et personnel assimilé	16 437	23 772	69,1
Médecins, dentistes et autres spécialistes	20 892	49 292	42,4
Infirmières autorisées diplômées	14 805	17 788	93,8
Infirmières auxiliaires, aide-infirmières	9 875	10 765	91,7
Autre personnel de la santé	13 576	16 170	84,0
Sténographes et dactylographes	9 843	14 207	69,3
Caissières	5 984	8 008	74,7
Teneuses de livres, commis en comptabilité	9 538	12 708	69,6
Opératrices machine de bureau et mécano	9 688	14 105	68,7
Réceptionnistes, hôtesses d'accueil	8 062	14 997	53,8
Autres employés de bureau	9 088	12 779	71,1
Travailleurs spécialisés dans la vente	6 801	15 320	44,4
Bonnes à tout faire, domestiques	3 892	6 650	58,5
Coiffeuses	6 760	11 764	57,5
Travailleuses spécialisées dans soin des enfants	2 499	4 524	55,2
Travailleuses préparation aliments et boissons	4 983	8 640	57,7
Autres travailleurs spécialisés dans services	6 107	12 571	48,6
Travailleurs agriculture, pêche, forêts, mines	2 817	10 370	27,2
Travailleurs industries de transformation et usineurs	7 749	13 739	56,4
Tailleuses, couturières	6 662	10 786	61,8
Autres travailleurs, fabrication, montage, réparation	7 336	14 040	52,3
Travailleurs du bâtiment, transports, manutention	7 983	14 534	54,9
Travailleurs non classés ailleurs	5 980	9 233	64,8
Revenu et % moyen	8 984	15 678	57,3

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada 1981, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec.

Note: Lorsque les femmes représentent plus de 50 p. 100 des personnes occupant les professions considérées, le titre de ces professions est féminisé.

Qu'en est-il au juste de ces écarts entre les salaires des hommes et des femmes? Au Canada, en 1979, les femmes gagnaient 51,2 p. 100 du salaire moyen des hommes; même en ne considérant que la main-d'oeuvre en emploi à temps plein, ce pourcentage n'atteint que 63,2 p. 100[1]. On ne peut donc attribuer l'essentiel de l'écart de salaire selon le sexe au fait que les femmes travaillent davantage à temps partiel.

Au Québec, la situation est analogue. En effet, comme l'indique le tableau 6, le revenu d'emploi des femmes ne représentait que 57,3 p. 100 de celui des hommes en 1981. Dans toutes les professions, les femmes gagnent en moyenne moins que les hommes. Dans certaines professions liées à la santé, les écarts sont minimes; par contre, les travailleuses de la vente, des services et du secteur primaire gagnent généralement moins de la moitié du revenu d'emploi des hommes travaillant dans le même domaine.

Il nous apparaît important de souligner ici qu'un nombre important de femmes collaboratrices de leur conjoint dans une entreprise familiale ne sont pas considérées dans les statistiques puisqu'elles n'ont en propre ni revenu, ni biens. Par exemple, 78 p. 100 des femmes collaboratrices dans une entreprise agricole ne sont ni actionnaire, ni sociétaire, ni salariée, ni propriétaire. Pourtant, en plus de leur temps, 42 p. 100 d'entre elles ont investi de leur argent dans l'entreprise[2].

Si l'on prend comme indicateur le salaire horaire, on se rend compte que les femmes se retrouvent en plus grand nombre chez les plus bas salariés, alors qu'elles sont sous-représentées dans les classes salariales supérieures. En 1981, elles représentent 71,1 p. 100 des salariés recevant moins de 4,01 $ l'heure mais seulement 17,8 p. 100 des salariés recevant entre 14,01 $ et 15,00 $ l'heure. Alors que plus de la moitié des femmes (53,1 p. 100) gagnaient moins de 8,01 $ l'heure, moins du tiers des hommes (30,4 p. 100) étaient dans la même situation.

Tableau 7- Répartition de la main-d'oeuvre à plein temps, salariée à taux horaire, selon le salaire et le sexe, Québec, oct. 1981

TAUX HORAIRE	FEMMES %	HOMMES %	TAUX DE FÉMINITÉ
Moins de 3,01 $	0,0	0,0	92,5
Moins de 4,01 $	4,1	1,5	71,1
Moins de 5,01 $	10,7	5,4	60,1
Moins de 6,01 $	21,3	10,2	66,2
Moins de 7,01 $	35,5	18,0	62,3
Moins de 8,01 $	53,1	30,4	55,9
Moins de 9,01 $	69,9	46,7	48,1
Moins de 10,01 $	80,8	63,4	37,0
Moins de 11,01 $	88,6	79,4	30,4
Moins de 12,01 $	92,4	87,9	28,7
Moins de 13,01 $	95,2	94,0	28,5
Moins de 14,01 $	99,3	96,7	58,0
Moins de 15,01 $	99,6	97,9	17,8

Source: Travail Canada, Enquête sur les salaires et les conditions de travail, compilations spéciales préparées par le Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail du ministère du Travail du Québec, tableau 13.

1 ARMSTRONG, P. et H., op. cité, p. 316.

2 S. Dion, *Les femmes dans l'agriculture au Québec*, Ed. La terre de chez-nous, 1982.

Cet écart entre le salaire des hommes et celui des femmes se répète même dans les secteurs traditionnellement féminins. Par exemple, le présent tableau montre l'écart entre l'opérateur et l'opératrice de machine à traitement de textes.

Tableau 8- Taux de salaire horaire de l'opérateur/trice de machine à traitement de textes selon le sexe et la syndicalisation. Ensemble des industries du Québec, 1981

	NOMBRE D'UNITÉS DÉCLARANTES	NOMBRE D'EMPLOYÉS	MOYENNE ($)
Homme	18	30	9,17
Femme	218	876	7,46
Syndiqué	50	406	7,77
Non-syndiqué	176	504	7,30

Source: Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail (1983). *Le marché du travail*. Québec: Gouvernement du Québec, ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Janvier 1983, vol 4, no 1, p. 60.

Note: La moyenne est la moyenne pondérée des taux de salaire déclarés en fonction du nombre d'employés de la profession pour l'ensemble des unités déclarantes sélectionnées.

Le tableau ci-haut mentionné nous révèle aussi que les employés syndiqués ont en moyenne un salaire horaire plus élevé que les non-syndiqués. Les femmes sont proportionnellement moins syndiquées que les hommes, ce qui peut expliquer en partie l'écart de salaire. Cependant, même lorsqu'elles sont syndiquées, leurs conventions collectives, même si elles leur permettent en général de meilleures conditions salariales, n'arrivent pas à éliminer les écarts de salaire entre hommes et femmes, comme le démontre le tableau suivant.

Tableau 9- Taux de salaire horaire moyen selon la syndicalisation et le sexe. Ensemble des occupations du Québec, 1981

		1981 ($)
Syndiqués	— masculin	9,54
	— féminin	8,79
Non-syndiqués	— masculin	8,61
	— féminin	6,74

Source: Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail (1983). *Le marché du travail*. Québec: Gouvernement du Québec, ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Janvier 1983, vol 4, no 1, p. 60.

L'enquête effectuée par Michel De Sève et Simon Langlois auprès des fonctionnaires et professionnels du gouvernement du Québec révélait que les critères « formation » et « expérience » ne pouvaient pas à eux seuls expliquer la rémunération moindre des femmes dans des occupations similaires à celles des hommes.

Les plans de classification eux-mêmes peuvent comporter des éléments discriminatoires. Pourquoi les agents d'information, en majorité des femmes, ont-ils une échelle salariale inférieure aux agents de recherche, qui sont généralement des hommes?

Certes, tout un ensemble de facteurs permet d'expliquer l'écart de revenus entre les hommes et les femmes: leur plus grande tendance au travail à temps partiel, leur faible syndicalisation, leur concentration dans des ghettos d'emploi, la nature de leur formation et leur expérience. Néanmoins, même en cumulant l'effet de tous ces facteurs, certains écarts restent inexpliqués. Doit-on parler de discrimination?

II- Les adolescentes

2.1 L'orientation des filles

Les parents, les enseignants, les professionnels de l'orientation de même que, dans une certaine mesure, l'entourage adulte de l'adolescente assument la double responsabilité d'être des modèles et, d'abord et avant tout, des agents de développement. On demande principalement aux éducateurs de remplir ce rôle et de proposer les valeurs nouvelles de la société afin de favoriser l'intégration sociale des jeunes citoyens et citoyennes. Comme l'adolescente a besoin de points de repères pour se définir et se situer par rapport à ses choix de carrière, il devient important de lui fournir l'information nécessaire pour l'aider à amorcer l'orientation de sa vie en présentant les nombreuses voies, que la société offre aujourd'hui, et annoncer celles de demain.

Leurs aspirations

A cet égard, on doit rappeler que le nombre de femmes dans la population active, de même que le nombre d'années qu'elles y sont présentes, ne cessent d'augmenter. Ainsi on estime que 80 p. 100 des adolescentes seront au moins durant 30 années sur le marché du travail[1]. Il faut reconnaître que les adolescentes envisagent un scénario bien différent.

Ainsi, d'après une vaste enquête menée par le groupe de recherche ASOPE[2], 74 p. 100 des adolescentes de secondaire V considèrent très important pour une femme d'avoir des enfants et de s'en occuper, 57 p. 100 considèrent important d'être une bonne maîtresse de maison et seulement 28 p. 100 accordent beaucoup d'importance au fait d'acquérir les qualifications pour assurer leur sécurité. Même si majoritairement les garçons ne voient pas non plus le travail comme source principale de satisfaction dans la vie et qu'ils privilégient aussi la vie familiale, il faut voir que cela n'a pas la même incidence sur leurs aspirations professionnelles. En effet, les deux tiers des garçons prévoient une insertion traditionnelle au marché du travail, c'est-à-dire un emploi régulier durant toute leur vie, comparativement à moins de 40 p. 100 des filles.

Une recherche sur les valeurs des jeunes de 16 à 20 ans, publiée en 1980[3], démontre que les jeunes préfèrent la structure familiale traditionnelle: l'homme y est le principal soutien économique et, si la responsabilité de l'éducation des enfants doit être partagée, c'est la femme qui doit abandonner le travail à la naissance des enfants. Il semble donc que les aspirations des adolescentes aient été peu affectées par les modifications considérables qu'ont connues la structure familiale et le marché du travail durant les dernières décennies.

Leur formation

Il faut d'abord souligner une augmentation importante de la scolarité chez la clientèle féminine. Il y a moins de 10 ans, on constatait une sous-représentation des femmes dans les collèges et les universités. Les filles optaient pour les formations professionnelles plus courtes, qui menaient plus rapidement au marché du travail. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'à la maîtrise et au doctorat, où malgré une nette augmentation de leur participation, les filles demeurent minoritaires. Aux autres niveaux scolaires, leur présence est équivalente à celle des garçons.

---

1 BOULET, J.A., LAVALLÉE, L. *Les femmes et le marché du travail, un cadre analytique de recherche*. Conseil économique du Canada, décembre 1981.

2 ASOPE (Aspirations scolaires et orientations professionnelles des étudiants). Faculté des sciences de l'Éducation de l'Université Laval et Département de sociologie de l'Université de Montréal.

3 SORECOM. *Les valeurs des jeunes de 16 à 20 ans*. Service de la recherche, ministère de l'Éducation, juin 1980.

Tableau 10- Clientèle diplômée, selon l'ordre d'enseignement et le sexe, réseaux public et privé, Québec 1982. Calcul du taux de féminité

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	HOMMES	FEMMES	TAUX DE FÉMINITÉ
Secondaire général	29 131	32 398	52,7
professionnel court	3 396	1 316	27,9
professionnel long	11 844	12 765	51,9
Total	44 371	46 479	51,2
Collégial: général	10 530	10 840	50,7
professionnel	5 508	7 809	58,6
Total	16 038	18 649	53,8
Université: bacc. spécialisé	11 502	11 049	49,0
maîtrise	1 996	1 439	41,9
doctorat	287	110	27,7
Total	13 785	12 598	47,8

Source: Diplômés 1982, Direction des études économiques et démographiques, M.E.Q., 1984

Un coup d'oeil même rapide sur les choix de carrière des adolescentes nous fait cependant découvrir que, sur ce plan, la tradition se maintient. Même si les filles ont fait des percées dans certains fiefs masculins, dont la médecine et l'administration sont des exemples, globalement, elles se concentrent encore massivement dans un nombre très limité de spécialités traditionnellement féminines. Voyons d'abord pour le *secondaire professionnel long*.

Tableau 11- Clientèle diplômée du secondaire professionnel long selon la spécialité et le sexe, Québec 1982

SPÉCIALITÉ	FEMMES		HOMMES		TAUX DE FÉMINITÉ
	N	%	N	%	
Agro-techniques	65	0,5	217	1,8	23,0
Foresterie	17	0,1	356	3,0	4,6
Pêches	1	0,0	8	0,1	11,1
Service de la santé	640	5,3	43	0,4	92,9
Meubles et construction	13	0,1	1 170	9,9	1,1
Électrotechnique	35	0,2	1 998	16,9	1,7
Hydrothermie	3	0,0	895	7,6	0,3
Dessin technique	90	0,7	498	4,2	15,3
Équipement motorisé	10	0,1	3 714	31,4	0,3
Mécanique	29	0,2	1 548	13,1	1,8
Alimentation	635	5,0	566	4,8	52,9
Soins esthétiques	2 566	20,1	50	0,4	98,1
Couture et habillement	518	4,0	5	0,0	99,0
Protection et service bâtiment	0	0,0	73	0,6	0,0
Commerce et secrétariat	7 818	61,1	388	3,3	95,3
Arts plastiques	138	1,1	61	0,5	69,3
Imprimerie	187	1,5	254	2,0	42,4
TOTAL	12 765	100,0	11 844	100,0	51,9

Source: Diplômés 1982, Direction des études économiques et démographiques, M.E.Q., mai 1984

On peut d'abord observer que si les filles représentent un peu plus de la moitié de la population scolaire, elles sont pourtant *minoritaires dans 11 familles de programmes* sur 17. Cela signifie qu'elles se limitent à quelques secteurs de formation, contrairement aux garçons qui se répartissent dans un éventail plus large de spécialités. Notons que plus de huit filles sur dix (81,2 p. 100) au secondaire professionnel long se retrouvent en commerce et secrétariat et soins esthétiques. Ce phénomène n'a pas de correspondance chez la clientèle masculine. Le taux de concentration de la clientèle masculine ne dépasse jamais 31,4 p. 100, ceci en équipement motorisé.

Les filles se retrouvent donc très largement majoritaires dans les quelques secteurs « féminins », particulièrement dans les spécialités de services de la santé, soins esthétiques, couture et habillement de même qu'en commerce et secrétariat où les taux de féminité dépassent 90 p. 100. Par contre, elles sont pratiquement absentes d'environ la moitié des spécialités: dans sept de ces spécialités, elles n'atteignent pas 5 p. 100 de la clientèle.

Au collégial, est-ce bien différent?

Tableau 12- Clientèle diplômée de l'enseignement collégial selon la famille de programmes et le sexe. Québec 1983

SECTEUR GÉNÉRAL	FEMMES N	FEMMES %	HOMMES N	HOMMES %	TAUX DE FÉMINITÉ
Sciences	3 128	28,1	4 481	43,4	41,1
Sciences humaines	6 818	61,3	5 490	53,2	55,4
Arts	237	2,1	126	1,2	65,3
Lettres	940	8,5	224	2,2	80,8
Hors D.E.C.	4	0,0	5	0,0	44,4
TOTAL	11 127	100,0	10 326	100,0	51,9

SECTEUR PROFESSIONNEL	FEMMES N	FEMMES %	HOMMES N	HOMMES %	TAUX DE FÉMINITÉ
Tech. biologiques	2 173	28,6	654	12,5	76,9
Tech. physiques	279	3,7	2 452	47,0	10,2
Tech. humaines	1 182	15,5	446	8,6	72,6
Tech. administratives	3 171	41,6	1 302	24,9	70,9
Arts	793	10,4	357	6,8	69,0
Sciences de la parole	13	0,2	10	0,2	56,5
TOTAL	7 611	100,0	5 221	100,0	59,3

Source: Direction générale de l'enseignement collégial, M.E.Q., 1984

À l'enseignement général, les filles sont majoritaires en lettres, en arts et en sciences humaines, alors qu'elles sont minoritaires en sciences. À remarquer que si les garçons préfèrent aussi les sciences humaines aux sciences, l'écart est beaucoup moins marqué que chez les filles. En effet, si 53,2 p. 100 des garçons choisissent les sciences humaines, 43,4 p. 100 choisissent les sciences. Chez les filles, ce rapport est de 61,3 p. 100 pour les sciences humaines contre 28,1 p. 100 pour les sciences.

À l'enseignement professionnel, les choix des filles et des garçons se distinguent plus nettement. Alors que près de la moitié des diplômés du cégep professionnel le sont en techniques physiques, c'est le cas de moins de 4 p. 100 des filles. Elles privilégient plutôt les techniques administratives (ceci inclut le programme de secrétariat). Les filles représentent près de 60 p. 100 des diplômés du collégial professionnel. Elles sont majoritaires dans toutes les familles de programme, à l'exception des techniques physiques où elles ne comptent que pour 10 p. 100 des diplômés de 1983.

À l'université, rappelons que les femmes sont sous-représentées aux deuxième et troisième cycles. Nous nous limiterons donc au premier cycle comme indicateur des choix de carrière de la population féminine.

Tableau 13- Clientèle diplômée du 1er cycle universitaire (bacc. spécialisés) selon la famille de discipline et le sexe, Québec 1982

FAMILLE DE DISCIPLINES	FEMMES		HOMMES		TAUX DE FÉMINITÉ
	N	%	N	%	
Sciences de la santé (médical)	566	5,3	661	5,8	46,1
Sciences de la santé (paramédical)	553	5,2	66	0,6	89,3
Sciences pures	584	5,5	881	7,8	39,9
Sciences appliquées	457	4,3	2 500	22,1	15,5
Sciences humaines	2 641	24,8	2 601	22,9	50,4
Éducation	3 024	28,3	1 281	11,3	70,2
Administration	1 357	12,7	2 726	24,1	33,2
Arts	565	5,3	314	2,8	64,3
Lettres	921	8,6	295	2,6	75,7
TOTAL	10 668	100,0	11 325	100,0	48,5

Source: *Diplômés 1982*, Direction des études économiques et démographiques, M.E.Q., 1984.

Si les filles représentent près de la moitié des diplômés du premier cycle universitaire, elles sont par contre minoritaires dans quatre familles de disciplines sur neuf. Présentes à plus de 70 p. 100 en sciences de la santé paramédical, de même qu'en lettres et éducation, elles ne comptent que pour 15,5 p. 100 des diplômés de sciences appliquées.

On remarquera que les garçons s'orientent par ordre d'importance vers l'administration (24,1 p. 100), les sciences humaines (22,9 p. 100) et les sciences appliquées (22,1 p. 100). Chez les filles, l'éducation se classe première (28,3 p. 100), suivie des sciences humaines (24,8 p. 100) et loin derrière vient l'administration (12,7 p. 100).

Nous pouvons donc conclure, à partir des données précédemment présentées, que la population féminine, malgré une présence équivalente à la population masculine à chaque ordre d'enseignement, est répartie de façon bien différente à l'intérieur des différentes familles de programmes. Les orientations « féminines » sont dans l'ensemble les moins avantageuses comme nous l'indiquent les relances et les prévisions de main-d'oeuvre.

Quelques désavantages des orientations féminines traditionnelles

L'étude de Louise Bigras[1] sur l'égalité en emploi nous révèle que parmi les sortants du système scolaire québécois, les sortantes sont les plus désavantagées, à la fois sur le plan de l'emploi et du salaire, et ce, qu'elles soient ou non diplômées.

1. BIGRAS, Louise. *Relance sur l'égalité en emploi*, ministère de l'Éducation du Québec, 1982.

Tableau 14- Relance auprès des sortants et sortantes du système scolaire québécois. Taux de chômage: situations en 1980 pour tous les niveaux

		SECONDAIRE				COLLÉGIAL		UNIVERSITÉ	
Secteur		Général	Profes. long	Profes. court	Cours suppl.	Général	Profes.	1er cycle	2e cycle
Diplômés	H	19,9	17,5	29,6	15,7	12,1	7,3	7,5	5,5
	F	25,3	17,9	33,0	22,9	21,0	9,1	12,2	8,9
Non-diplômés	H	21,6	25,1	32,0	20,4	15,4	10,6	—	—
	F	31,7	30,2	48,3	40,3	25,0	13,8	—	—

Ces taux de chômage représentent la situation des diplômé/es de 1978, 24 mois après la fin de leurs études.

Le tableau ci-dessus nous indique que les filles, à chaque niveau scolaire, ont un taux de chômage supérieur à celui des garçons de même niveau. Plus encore, il arrive que les filles chôment plus que les garçons même en ayant un diplôme de niveau supérieur. Par exemple, les diplômées du 2ème cycle universitaire chôment plus que les diplômés du collégial professionnel et du 1er cycle universitaire. Pour un même niveau, tant les garçons que les filles chôment moins s'ils sont diplômés. Par contre les garçons non diplômés du secondaire professionnel et du collégial chôment moins que les filles diplômées de ces niveaux. Plus les garçons s'instruisent, moins ils chôment. Chez les filles, ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, les diplômées du collégial général chôment plus que leurs consoeurs du secondaire professionnel long. On remarque donc dans l'ensemble un écart considérable dans les taux de chômage chez les garçons et chez les filles, ces dernières étant, sous tous les aspects, désavantagées.

Jetons maintenant un regard sur les salaires des sortantes et sortants.

Tableau 15- Relance auprès des sortants et sortantes du système scolaire québécois. Salaires hebdomadaires moyens pour les emplois à temps plein, 1980

		GÉNÉRAL				COLLÉGIAL		UNIVERSITÉ	
Secteur		Général	Profes. long	Profes. court	Cours suppl.	Général	Profes.	1er cycle	2e cycle
Diplômés	H	215	211	219	241	243	289	406	538
	F	167	139	174	168	205	250	346	473
(1)		29	52	26	42	14	19	17	14
Non-diplômés	H	195	199	206	225	244	277		
	F	156	144	162	—	198	203		
(1)		25	38	27		23	37		

(1) écart procentuel entre le salaire des hommes et celui des femmes

$$\frac{\text{salaire H} - \text{salaire F}}{\text{salaire F}} \times 100$$

Le tableau ci-dessus nous indique que les filles, à chaque niveau scolaire, gagnent moins que les garçons (de 14 $ à 52 $ de moins par semaine selon le niveau du diplôme). Plus encore, les filles gagnent souvent moins que leurs confrères ayant un diplôme inférieur. Par exemple, la diplômée du collégial général gagne moins que le diplômé du secondaire professionnel court.

Règle générale, pour un même niveau, sauf chez les garçons du collégial professionnel, les salaires sont plus élevés avec un diplôme que sans diplôme. Par contre, les garçons non-diplômés gagnent toujours plus que les filles diplômées du même niveau, et parfois même de niveau supérieur; par exemple, le non-diplômé du secondaire professionnel long gagne plus que la diplômée du collégial général. La situation inverse ne se produit jamais. Chez les garçons, plus on s'instruit, plus le salaire augmente. Chez les filles, c'est aussi la règle, mais il y a une exception: la diplômée du cours supplémentaire gagne moins que celle du secondaire professionnel long.

On remarque donc, dans l'ensemble, un désavantage marqué des sortantes en ce qui a trait au salaire.

Si l'on ajoute à ces données quelques prévisions de main-d'oeuvre, on s'aperçoit que la situation des filles risque de s'aggraver. Même si, en matière de prévision d'emplois, les différentes études sont loin de faire l'unanimité, toutes laissent entrevoir un surplus de main-d'oeuvre dans les secteurs « féminins » et une pénurie dans les secteurs « masculins ».

Les secteurs prometteurs concerneraient surtout les emplois de cols bleus spécialisés dans les domaines de la transformation et de l'usinage (mécanique de machines, de véhicules automobiles, outillage-matriçage), les emplois des industries de la micro-électronique (du montage à la conception), de la biotechnologie et des télécommunications[1].

Mis à part certains emplois en informatique, dans la plupart de ces domaines professionnels on compte moins de 10 p. 100 de travailleuses ou d'étudiantes. Le journaliste Jean Blouin soulignait: « Un des principaux problèmes de l'économie québécoise et canadienne, c'est que la nouvelle main-d'oeuvre, surtout féminine, sera incapable d'occuper les emplois disponibles en raison de ses carences graves en mathématiques et en sciences ». L'auteur identifie neuf orientations gagnantes, des professions spécialisées liées à des secteurs industriels de haute technicité: génie, électronique et informatique, biotechnologie, physique, agro-alimentaire, avionique, télécommunications, transport et santé[2].

Le portrait que nous venons de tracer de l'orientation des étudiantes québécoises nous permet de prévoir, qu'en l'absence d'une intervention efficace en vue d'accroître leur participation dans les domaines scientifiques et techniques, les futures travailleuses seront encore davantage victimes du chômage et de la pauvreté.

2.2 L'abandon scolaire

Si l'abandon scolaire est au centre de nos préoccupations, c'est qu'il a un impact direct sur l'éventuelle participation au marché du travail des adolescentes, leur revenu, le risque d'être en chômage ou sur le bien-être social, etc.

1. MESSIER, S. *Perspectives d'emploi pour les Québécoises dans la décennie 1980*. Conseil du statut de la femme, 1983.
2. BLOUIN, J. « Les emplois de 1990. Les options gagnantes », dans *Canal-Isep*, M.E.Q., mars 1983.

Connaissant ces incidences, il importe donc de donner un certain nombre de raisons relatives à l'abandon scolaire afin de ne plus ignorer cette réalité et d'y faire face.

On connaît mal les raisons pour lesquelles les adolescentes s'absentent de l'école. Les données sont recueillies par chaque commission scolaire et non publiées. Par contre, l'information sur les principales circonstances des abandons scolaires abonde.

Une mesure du phénomène

Au Québec, en 1981, un peu plus du tiers des élèves abandonnaient leurs études avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires[1]. Au secondaire, l'abandon scolaire est plus élevé chez les garçons que chez les filles, ce qui correspond au pourcentage de diplômés du secondaire, qui est plus élevé chez ces dernières. En 1981-1982, les filles représentaient 43,8 p. 100 des décrocheurs. Même si elles décrochent en moins grand nombre que les garçons, le phénomène n'est tout de même pas négligeable puisqu'elles étaient environ 13 000 à décrocher cette année-là. Il est intéressant de noter que, tant chez les filles que chez les garçons, environ la moitié des décrocheurs se recrutent parmi les élèves de 5e secondaire. Ces élèves abandonnent donc à un pas du diplôme d'études secondaires.

Les motifs d'abandon

Selon Coquatrix et Saint-Laurent[2], le principal facteur d'abandon semble être relié au milieu socio-économique. Les élèves disent abandonner les études pour des raisons financières et les décrocheurs sont en général issus de milieux ruraux ou défavorisés. Curieusement, les garçons de niveau collégial invoquent comme raison d'abandon les questions financières plus fréquemment que les filles bien qu'ils aient un revenu supérieur à celui des filles (emploi d'été, etc).

D'autres facteurs sont invoqués par les filles: il s'agit de la maladie, des problèmes familiaux ou du mariage[3]. Il est cependant difficile de savoir exactement ce que signifient les termes « maladie » et « problèmes familiaux ».

Bien que la maternité ne soit pas une maladie, on peut l'identifier comme cause d'abandon, puisque la grossesse et la naissance obligent les femmes, pour une certaine période, à quitter l'école ou leur emploi. Au Québec en 1982, plus de 4 500 adolescentes âgées entre 10 et 19 ans ont donné naissance à des enfants. Elles étaient responsables de 5 p. 100 du total des naissances cette année-là[4]. Ces naissances expliquent certainement une partie des abandons scolaires. Ainsi pourrait-il en être de l'avortement. En 1982, au Québec, plus de 20 p. 100 des avortements thérapeutiques étaient pratiqués sur des adolescentes de 19 ans et moins. Elles étaient plus de 3 000[5] à subir un avortement, sans compter toutes celles qui ont dû passer par d'autres voies que celle du comité thérapeutique. Ces expériences peuvent affecter grandement le cheminement scolaire des adolescentes, d'où la nécessité de fournir de l'information sur les méthodes contraceptives et sur l'avortement.

---

1 MAISONNEUVE, Daniel. *Les abandons au secondaire. Une mesure du phénomène*. M.E.Q., 1984.

2 COQUATRIX, N. SAINT-LAURENT, D. *Projet adolescentes: recherche préliminaire*. Québec: Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec, 1982.

3 GOBEIL, P. *Relance, les raisons d'abandon des études sans diplôme chez les sortants des niveaux secondaire et collégial de l'année scolaire 1977-1978*. M.E.Q., Direction des politiques et plans, 1978.

4 Bureau de la statistique du Québec. *Démographie québécoise: passé, présent, perspectives*. Éditeur officiel, Québec, 1983, pp. 93 et 102.

5 Régie de l'assurance-maladie du Québec, service des statistiques, données non publiées, 1982.

Plus souvent que les garçons, les filles déclarent quitter l'école pour se marier. Dans cette perspective, l'abandon scolaire et la signification que les filles accordent au mariage (comme moyen de se libérer de la famille, de l'école, du travail, etc.) sont étroitement liés. Ce désir de liberté et d'indépendance est tout à fait légitime mais ne crée-t-il pas une nouvelle dépendance?

Aux causes déjà évoquées, on peut ajouter l'insuccès en classe, les problèmes scolaires, les retards accumulés, le manque de motivation et les échecs. Sur tous ces plans, les filles ont généralement moins de problèmes que les garçons. Par contre, elles sont moins encouragées à poursuivre leurs études. Ainsi, les parents ont plus tendance à approuver l'abandon scolaire de leurs filles et à s'opposer à celui des garçons.

Tableau 16- Réaction du père selon le sexe du sujet et le mode d'abandon des études

	ABANDON SAUVAGE*		ABANDON NORMAL**	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Approbation	27,3	39,0	36,1	59,0
Indifférence	16,0	15,7	25,4	18,9
Faible opposition	43,7	35,4	31,5	18,5
Forte opposition	13,0	10,0	7,0	3,6
N	648	562	571	1 008

* Hors mai et juin
** Juin seulement
Source: Pierre Roberge, *Les cahiers d'ASOPE*, vol 4, juillet 1979, p. 32.

Conclusion

Avec les nouvelles réalités sociales, dont l'augmentation des divorces et la baisse du taux de natalité, les femmes ont accrû leur disponibilité au marché du travail. Plus nombreuses sur le marché du travail, elles n'en continuent pas moins d'assumer presque seules la production domestique. Elles sont, encore aujourd'hui, sur-représentées dans les emplois à temps partiel, dans les secteurs moins syndiqués, moins bien payés. Celles qui ont un revenu se retrouvent plus souvent qu'à leur tour au salaire minimum.

Les adolescentes, pour leur part, semblent s'acharner à faire revivre le prince charmant. Même si dans l'ensemble, elles poursuivent leurs études autant que les garçons, elles n'en continuent pas moins de se préparer aux quelques secteurs d'emplois occupés traditionnellement par les femmes. Dès la sortie de l'école, elles gagnent moins et chôment plus que leurs collègues masculins. Avec les changements technologiques, la situation risque de s'aggraver si les filles ne s'aventurent pas dans les secteurs scientifiques et techniques.

Ces constatations nous amènent à reconnaître la nécessité de poursuivre les interventions auprès des élèves afin de combler le fossé existant entre la vie rêvée des adolescentes et la vie réelle des femmes. Nous croyons que l'instrument d'animation Vire-vie peut être un outil efficace pour sensibiliser les élèves à l'importance de nos jours qu'une fille s'oriente!

III- Les mesures sociales au Québec

3.1 L'aide financière pour la garde des enfants

Le ministère des Affaires sociales accorde une aide financière aux familles à faible ou moyen revenu pour qu'elles puissent envoyer leurs enfants en garderie. Le montant de l'aide varie selon le revenu familial net, le nombre d'enfants à charge, le tarif de la garderie et le nombre d'enfants qui fréquentent la garderie. Le montant de l'aide varie de 0,50 cents à 9,00 $ par jour par enfant. Pour avoir le droit au maximum d'aide, soit 9,00 $:

- une famille monoparentale doit avoir un revenu net n'excédant pas 11 100 $, plus 600 $ par enfant à charge;
- une famille biparentale doit avoir un revenu net n'excédant pas 12 300 $, plus 600 $ par enfant à charge.

Le montant alloué sera réduit de 0,50 cents par tranche de 500 $ de revenus nets additionnels. De plus, la contribution minimale obligatoire de chaque famille est de 1 $ par jour ou 0,50 cents par demi-journée de présence de l'enfant à la garderie.

Le financement des services de garde en milieu scolaire, pour les enfants de 6 ans et plus, est soumis aux mêmes conditions mais le montant maximum de l'aide accordée est de 7 $ par jour. Il en va de même pour les services de garde en milieu familial lorsque ces services sont reliés à une garderie communautaire.

Référence: Ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Office des services de garde à l'enfance, janvier 1985

3.2 L'aide juridique

Ce service est accessible aux personnes qui n'ont pas les moyens financiers suffisants pour exercer un droit, obtenir un conseil juridique ou retenir les services d'un avocat ou d'un notaire. Comme critère d'admissibilité, les revenus bruts hebdomadaires ne doivent pas excéder les montants suivants, établis selon la taille de la famille:

• personne seule	170 $/semaine (salaire brut)
• personne seule avec 1 dépendant	185 $
• personne seule avec 2 dépendants	215 $
• personne seule avec 3 dépendants	230 $
• personne seule avec 4 dépendants	245 $
• personne seule avec 5 dépendants	265 $
• pour chaque dépendant supplémentaire	15 $

Couple (conjoint de droit ou de fait)

• couple sans dépendant	185 $
• couple avec 1 dépendant	215 $
• couple avec 2 dépendants	230 $
• couple avec 3 dépendants	245 $
• couple avec 4 dépendants	265 $
• couple avec 5 dépendants	285 $
• pour chaque dépendant supplémentaire	15 $

Ces montants sont indexés le 1er janvier de chaque année selon l'augmentation moyenne des salaires au Canada.

Référence: Commission des services juridiques, loi de l'aide juridique, janvier 1985.

3.3 L'aide sociale

L'aide sociale est une mesure de dernier recours pour les personnes ou familles dépourvues qui ne sont pas admissibles à d'autres mesures de sécurité du revenu ou n'en retirent pas de revenus suffisants. L'aide sociale consiste en prestations versées à des familles ou à des personnes seules; elle comporte également une dimension travail, des mesures de redressement socio-économique et d'incitation au retour au travail. Des montants supplémentaires sont prévus pour les assistés sociaux et assistées sociales de moins de 30 ans qui participent à des projets spéciaux de retour aux études, à des stages en milieu de travail ou à des travaux communautaires.

- personne seule ayant moins de 30 ans 156 $
- personne seule ayant plus de 30 ans 430 $
- conjoints (de droit ou de fait) sans enfant à charge
  - s'ils ont moins de 30 ans 312 $
  - s'ils ont plus de 30 ans 683 $
- 1 adulte avec 1 enfant 584 $
- 1 adulte avec 2 enfants et plus 634 $
- 2 adultes avec 1 enfant 738 $
- 2 adultes avec 2 enfants et plus 783 $

L'indexation de l'aide sociale: au 1er janvier, les prestations d'aide sociale sont indexées au coût de la vie selon l'indice des rentes, c'est-à-dire l'indice moyen des prix à la consommation, et révisées à tous les trois mois.

Référence: Loi sur l'aide sociale C.R.Q., A-16, Janvier 1985.

3.4 Les allocations familiales

Allocations mensuelles versées à la personne qui subvient entièrement aux besoins des enfants célibataires de moins de 18 ans.

Les allocations varient selon le rang de l'enfant:

- AU PROVINCIAL
  - 1er enfant 7,90 $
  - 2ème enfant 18,45 $
  - 3ème enfant 31,63 $
  - 4ème enfant 47,43 $

On ajoute 15,80 $ par enfant, du 4ème jusqu'au 15ème.

- AU FÉDÉRAL
  - 1er enfant 18,77 $
  - 2ème enfant 48,58 $
  - 3ème enfant 121,13 $

Lorsqu'un enfant atteint l'âge de 12 ans, le mois suivant son anniversaire, on ajoute à l'allocation 7,67 $.

Le montant des allocations est revu en janvier de chaque année pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

Référence: Loi sur les allocations familiales, L.R.Q., A-17, janvier 1985.

3.5 L'interruption de grossesse

Les lacunes dans le domaine de la régulation des naissances obligent plusieurs femmes à interrompre des grossesses non désirées. Au Québec, trois services d'interruption de grossesse s'offrent aux femmes.

- La plupart des hôpitaux du Québec offrent des services d'avortement thérapeutique. Le comité thérapeutique a le pouvoir de décider si une femme doit recourir à l'avortement, auquel cas l'intervention sera payée par l'assurance-maladie.
- Des agences privées, responsables de cliniques en dehors du Québec, dirigent les femmes qui n'ont pas eu accès ou qui ont été refusées aux services offerts dans les hôpitaux. Les frais peuvent cependant être très élevés et les soins sont parfois dispensés dans des conditions qui peuvent être préjudiciables à la santé.
- Quelques cliniques au Québec, par exemple les centres de santé des femmes, offrent des services de nature préventive en plus d'offrir l'interruption d'une grossesse non désirée. Ces cliniques laissent aux femmes la décision d'avoir recours à un avortement. Le coût de l'interruption de grossesse est d'environ 100 $ ou laissé au choix de la personne selon sa situation financière.

3.6 Le congé de maternité

Le gouvernement du Québec a fixé par règlement des normes portant sur le congé de maternité. Pour bénéficier de ce congé, une salariée doit avoir accompli 20 semaines d'emploi assurables au cours des 12 mois qui précèdent ce congé, elle doit aussi être à l'emploi de l'employeur le jour précédant l'avis qu'elle lui donne (trois semaines à l'avance), annonçant son départ pour raison de grossesse. Le congé de maternité n'excède pas 18 semaines. À la fin du congé de maternité, l'employeur doit réintégrer la salariée dans ses fonctions en lui accordant les avantages dont elle aurait bénéficié si elle était restée au travail.

Une indemnité de 240 $ est prévue pour couvrir les deux semaines d'attente qui précèdent le versement des prestations de grossesse par l'assurance-chômage.

Les employées syndiquées de la fonction publique et para-publique ont droit à un congé de maternité de 20 semaines avec rémunération.

Référence: Loi sur les normes du travail, LQ 1979, c. 45; Règlement sur les normes du travail, *Gazette officielle du Québec*, 25 mars 1981, pp. 1420-1421, articles 15, 17, 24 et 31.

3.7 Les prestations d'assurance-chômage

L'assurance-chômage revoit chaque année le niveau du salaire assurable. En 1985, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable était de 460 $. La prestation d'assurance-chômage correspond à 60 p. 100 de ce montant. La prestation la plus élevée que vous pouviez toucher en 1985 était donc de 276 $ par semaine, avant les déductions de l'impôt. On peut toucher des prestations ordinaires pendant un maximum de 50 semaines. Votre admissibilité aux prestations dépend du nombre de semaines pendant lesquelles vous avez travaillé et du taux de chômage dans la région où vous demeurez.

Au premier janvier de chaque année, les prestations d'assurance-chômage peuvent faire l'objet d'une réévaluation.

Référence: Bureau d'assurance-chômage, janvier 1985

3.8 Les prêts et bourses

Le gouvernement accorde une aide financière qui vise à combler la différence entre les dépenses et les ressources des étudiants et étudiantes. Cette aide prend la forme d'un prêt sans intérêt garanti par le gouvernement pendant la durée des études. Au-delà de ce prêt, qui ne dépasse pas un maximum variant entre 1 260 $ et 2 380 $ selon le niveau des études poursuivies et le type d'établissement fréquenté, l'aide prend la forme d'une bourse.

Tableau des seuils d'exclusion pour le candidat ou la candidate non autonome.

SITUATION D'ÉTUDES		SEUILS D'EXCLUSION			
	SEUIL	ENFANTS ADDITIONNELS			
	DE BASE	Non d'âge scolaire	Primaire secondaire	Coll. ou univ. résidant	Coll. ou univ. non rés.
Universitaire					
Pouvant résider au foyer	20 200 $	+ 4 250 $	+ 4 640 $	+ 8 250 $	+ 6 850 $
Ne pouvant pas résider au foyer	23 000 $	+ 6 370 $	+ 6 760 $	+ 12 480 $	+ 11 100 $
Collégial privé					
Pouvant résider au foyer	20 200 $	+ 4 250 $	+ 4 640 $	+ 8 250 $	+ 6 850 $
Ne pouvant pas résider au foyer	23 000 $	+ 6 370 $	+ 6 760 $	+ 12 480 $	+ 11 100 $
C.E.G.E.P.					
Pouvant résider au foyer	18 750 $	+ 3 540 $	+ 3 930 $	+ 6 830 $	+ 5 440 $
Ne pouvant pas résider au foyer	21 600 $	+ 5 660 $	+ 6 050 $	+ 11 070 $	+ 9 680 $

Admissibilité des étudiants et étudiantes

Les étudiants et étudiantes dont les parents ont des ressources financières qui voisinent ces montants auraient avantage à présenter une demande. Un calcul détaillé et précis de leur situation particulière sera effectué pour s'assurer de leur admissibilité ou non au régime de l'aide financière.

Montant prévu pour chaque enfant additionnel dépendant

4 250 $ par enfant d'âge préscolaire; 4 640 $ par élève au niveau pré-collégial; 8 250 $ par étudiant ou étudiante au niveau post-secondaire et pouvant résider au foyer familial; 11 100 $ par étudiant ou étudiante au niveau post-secondaire et ne pouvant pas résider au foyer familial.

Référence: M.E.Q., Règles d'attribution des prêts et bourses, 1984-1985.

Prêts et bourses

aux étudiants et étudiantes qui ont des charges familiales

L'étudiant ou l'étudiante chargé/e de famille et dont les ressources financières s'avèrent insuffisantes a droit, en tant qu'étudiant, aux prêts et bourses. Il ou elle a également droit à une aide financière calculée selon les dépenses admises pour son conjoint ou sa conjointe et ses enfants. Cette aide prend la forme d'un prêt sans intérêt garanti par le gouvernement pendant la durée des études. Au-delà de ce prêt, dont un maximum est fixé, l'aide prend la forme d'une bourse.

Dépenses admises pour les enfants à charge de l'étudiant ou de l'étudiante

- Enfants à charge — Par année
  - si l'enfant est de niveau préscolaire — 1 190 $
  - si l'enfant est de niveau primaire ou secondaire — 1 580 $
  - si l'enfant est de niveau post-secondaire et réside au foyer — 2 125 $
  - si l'enfant est de niveau post-secondaire et ne réside pas au foyer — 735 $
- les frais de garderie sont admis jusqu'à concurrence de 2 890 $ pour un enfant et de 4 025 $ pour deux enfants et plus.
- dépenses hebdomadaires admises pour le conjoint ou la conjointe
  - au foyer — 83,00 $
  - aux études ou au travail — 116,45 $

Référence: M.E.Q., Règles d'attribution des prêts et bourses, 1984-1985.

3.9 Le salaire minimum

Travailleurs et travailleuses âgés de plus de 18 ans	4,00 $/heure
Travailleurs et travailleuses âgés de moins de 18 ans	3,54 $
Travailleurs et travailleuses âgés de plus de 18 ans (avec pourboire)	3,28 $

Travailleurs et travailleuses âgés de moins de 18 ans
(avec pourboire) 2,95 $

La loi 126 sur les normes de travail fixe aussi des conditions minimales en matière de repos quotidien ou hebdomadaire, de vacances annuelles, de semaine normale de travail, de congés fériés et congés spéciaux. Elle détermine aussi les préavis et recours en cas de congédiement.

Référence: Commission des normes du travail. Janvier 1985

3.10 Renseignements complémentaires

Pour des renseignements complémentaires ou pour la mise à jour des données, voici la liste des ministères ou organismes à contacter avec leurs numéros de téléphone (à Québec). Pour les autres régions, consultez les pages bleues de l'annuaire.

Aide financière aux familles (Montréal) 670-0920
à l'extérieur de Montréal 1-800-361-7060

Aide juridique 643-4167

Aide sociale (St-Vallier) 643-9480

Allocations familiales (provincial) 643-5185
(fédéral) 648-3332

Interruption de grossesse: tous les hôpitaux
centre de santé des femmes
de votre région

Centre Travail-Québec 643-8066

Commission des normes du travail 643-4940

Commission des droits de la personne 643-1872

Congé de maternité 643-8742

Conseil du statut de la femme 643-4326

Emploi et immigration Canada 529-8405
(prestations d'assurance-chômage)

Ministère de l'Éducation 643-3241
(Coordination à la condition féminine)

Ministère de l'Éducation 643-7883
(Service d'information scolaire et professionnelle)

Ministère de l'Éducation 643-3750
(Service des prêts et bourses)

Bibliographie

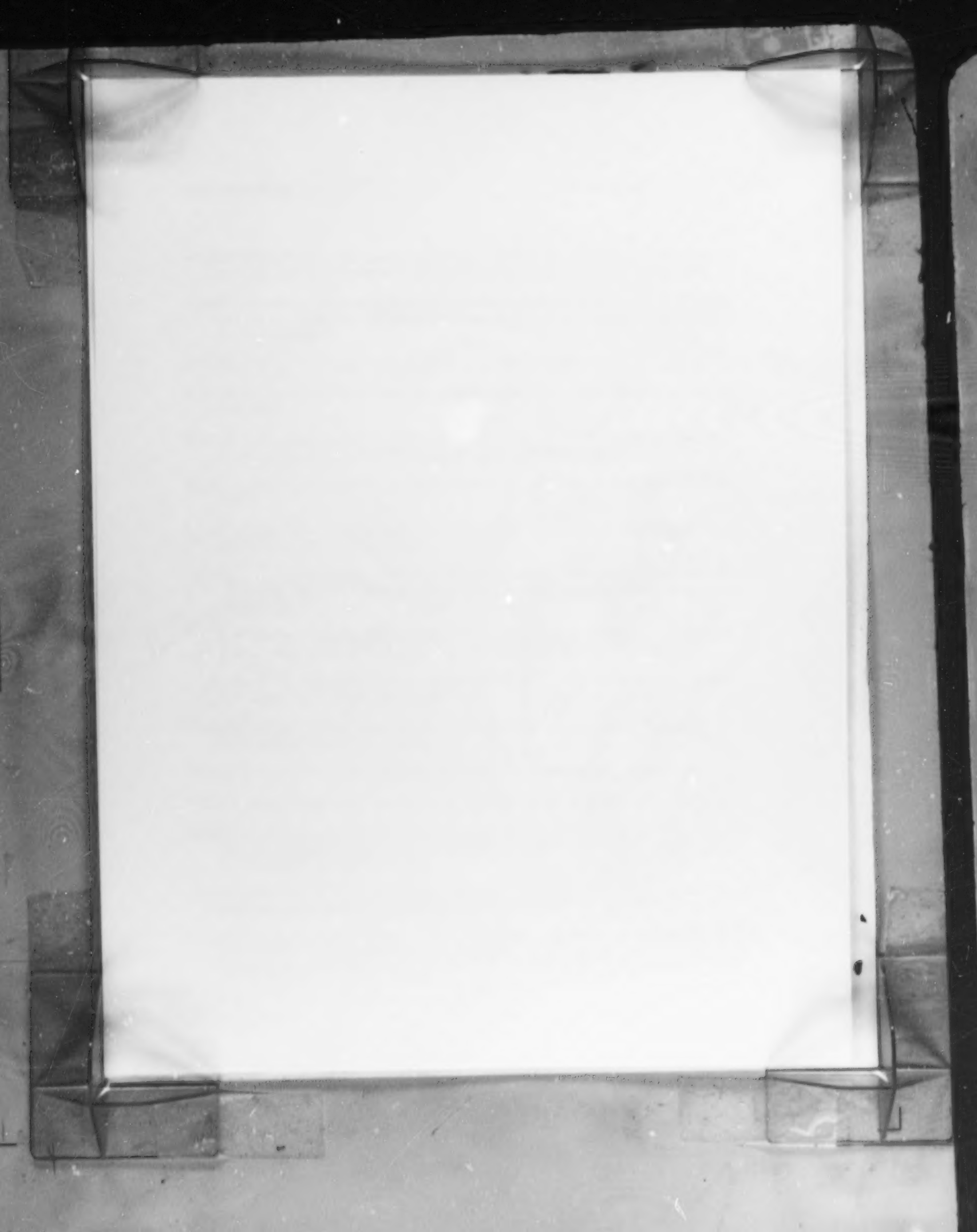

BIBLIOGRAPHIE

ARMSTRONG, P. et H. *Une majorité laborieuse — les femmes qui gagnent leur vie mais à quel prix*, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, février 1983.

ASOPE (Aspirations scolaires et orientations professionnelles des étudiants), Faculté des sciences de l'Éducation de l'Université Laval et Département de sociologie de l'Université de Montréal.

BIGRAS, Louise. *Relance sur l'égalité en emploi*, M.E.Q., 1982.

BLOUIN, J. « Les emplois de 1990. Les options gagnantes », dans *Canal-Isep*, M.E.Q., mars 1983.

BOULET, J.A., LAVALLÉE, L. *Les femmes et le marché du travail, un cadre analytique de recherche*. Conseil économique du Canada, décembre 1981.

B.S.Q., *Démographie québécoise: passé, présent, perspectives*, Éditeur officiel. Québec 1983.

CARPENTIER, Renée. *Les nouvelles technologies et le travail salarié des femmes*, Conseil du statut de la femme, 1983.

Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail (1983). *Le marché du travail*, Québec: gouvernement du Québec, ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, janvier 1983, vol 4, no 1.

COQUATRIX, N., SAINT-LAURENT, D. *Projet adolescentes: recherche préliminaire*, Québec: Conseil du statut de la femme, gouvernement du Québec, 1982.

Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. *Travailler ensemble: les femmes et le syndicalisme*, feuille de données no 5.

Conseil du statut de la femme, *Forum Les femmes: une force économique insoupçonnée*, Gouvernement du Québec, octobre 1983.

Conseil du statut de la femme, *Maman, papa et la loi*. Gouvernement du Québec, 1982.

DION, S. *Les femmes dans l'agriculture au Québec*, Ed. La Terre de chez-nous, 1982.

GOBEIL, P. *Relance, les raisons d'abandon des études sans diplôme chez les sortants des niveaux secondaire et collégial de l'année scolaire 1977-1978*. M.E.Q., Direction des politiques et plans, 1978.

GUILLOTEAU, J.F. et JEAN, D. « Les travailleuses à domicile dans le vêtement pour dames » dans *Le marché du travail*, novembre 1981, vol 2, no 11.

LORENZY, J.H. et LEBOUCHER, F. *Mémoires volées. Satellites micro-ordinateurs, robots, télématiques, séries TVUS, réseaux, vidéo, banques de données . . . et demain la France*, Paris, 1979.

MAISONNEUVE, Daniel. *Les abandons au secondaire. Une mesure du phenomène*, M.E.Q., 1984.

MESSIER, Suzanne. *Perspectives d'emploi pour les Quebecoises dans la decennie 1980*. Conseil du statut de la femme, 1983.

MESSIER, Suzanne. *Les femmes, ça compte*. Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec, 1984.

Ministère de l'Éducation, Direction des études économiques et démographiques, *Diplomés 1982*, 1984.

Ministère de l'Éducation, Direction générale de l'enseignement collégial, données non publiées, 1984.

Office des services de garde à l'enfance, *La consolidation et le developpement des services de garde à l'enfance, 1983-1988*. Octobre 1982.

Régie de l'Assurance-maladie du Québec, service des statistiques, données non publiées, 1982.

ROBERGE, Pierre. *Les Cahiers d'ASOPE*, vol 4, juillet 1979.

SORECOM, *Les valeurs des jeunes de 16 à 20 ans*, Service de la recherche, M.E.Q., juin 1980.

Statistique Canada, *Recensement du Canada 1981*. Population active, tendances historiques de l'activité économique, cat 92-925, novembre 1983, tableau 1.

Statistique Canada, *La population active*, décembre 1982. Cat 71-001 mensuel, janvier 1983.

Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, données non publiées.

Statistique Canada, *Recensement du Canada 1981*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec.

Travail Canada, Enquête sur les salaires et les conditions de travail, compilations spéciales préparées par le Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail du ministère du Travail du Québec, tableau 9-13.

VANDELAC, L. et al. *Rapport de recherche sur la production domestique*, Conseil du statut de la femme, 1983.

Annexe A

Documents audio-visuels sur les métiers non traditionnels

De nombreux films, vidéogrammes et diaporamas abordent des thèmes reliés à la condition féminine et pourraient être des compléments utiles à l'animation du jeu Vire-vie. Concernant les thèmes généraux sur les conditions de vie des femmes, les relations hommes/femmes, la socialisation, le travail et la production domestique, les titres sont nombreux. C'est pourquoi nous vous référons aux répertoires déjà existants au lieu de vous dresser une longue liste de suggestions. Trois documents-synthèses devraient vous permettre d'avoir une vue d'ensemble du matériel audio-visuel disponible. Il s'agit:

a) du *Répertoire des productions audio-visuelles sur la condition féminine*, publié par le Service de l'information du Conseil du statut de la femme. Il est disponible au C.S.F.:

8, rue Cook
3e étage, bureau 300
Québec
G1R 5J7

OU

1255, Place Philippe
Suite 708
Montréal
H3B 3G1

Tél.: (418) 643-4326 ou 1-800-463-2851

b) du *Répertoire Vidéo Femmes*, disponible à:

Vidéo Femmes
56, rue St-Pierre
Bureau 203, Québec
G1K 4A1

Tél.: (418) 692-3090

c) de *Images de femmes*, un répertoire de films traitant de la condition féminine, publié par l'O.N.F. en collaboration avec le Programme fédéral des femmes. Il est disponible à:

Office national du film du Canada
C.P. 6100, Succursale A
Montréal, Québec
H3C 3H5

Dans le cadre de ce dossier d'information, nous limiterons nos suggestions aux productions audio-visuelles portant sur l'orientation des filles et particulièrement sur les métiers non traditionnels.

Suggestions de documents audio-visuels sur les métiers non traditionnels:

AIGUILLEUSE AU CN

Version française de She's a Railroader
Film 16 mm/couleurs/10 mn 10 s/1978
Réalisation: Barbara Tranter
Production: ONF
Distribution: ONF
Tél.: (514) 283-4674 et bureaux régionaux de l'ONF

Ce film veut démystifier les métiers traditionnellement réservés aux hommes pour inciter les femmes à s'y diriger. Ainsi, Karen, 21 ans, travaille comme aiguilleuse au CN depuis trois ans. Avec facilité et assurance, elle dirige les changements de voie, grimpe entre les wagons pour les détacher, tire les freins. - Quand j'ai commencé,

avoue-t-elle, je croyais bien ne pas pouvoir garder cet emploi. C'est un travail difficile et parfois j'avais peur. » Elle nous parle de l'épanouissement et de la valorisation que lui apporte l'exercice de ce métier inusité qu'elle a préféré à l'habituel travail de bureau.

BOUCHÈRE (La)

Vidéo c. 3/4"/couleurs/1982
Réalisation: Diane Poitras
Production: G.I.V. et Coop Vidéo de Montréal
Distribution: G.I.V.
Tél.: (514) 524-3259

Parce qu'elle doit gagner sa vie et celle de ses enfants, Micheline se retrouve un jour devant la nécessité de se trouver un emploi. Un cours de boucherie? Pourquoi pas! C'est ainsi qu'après avoir soigné des malades, gardé des enfants à la maison et avoir été caissière dans un magasin, elle s'introduit maintenant dans un monde de travail étranger. Comme Micheline, la vidéo pénètre ce milieu; elle regarde, observe et cherche quelle est la place d'une femme dans cet univers soi-disant masculin.

BÛCHERONNES (Les)

Documentaire/film 16 mm/couleurs/28 mn/1978
Réalisation: Victorien Pelletier
Production: Victorien Pelletier et Jacques Bouffard
Distribution: Cinéma Libre
Tél.: (514) 526-0473

À Lots Renversés, entre les lacs Témiscouata et Touladi, les hivers sont longs et on prend son temps. Mais on travaille dur, douze mois par année et douze heures par jour.

Les BÛCHERONNES racontent, surtout en la montrant, la vie quotidienne de deux femmes vivant dans cette région où la forêt est la seule source de revenus. Puisqu'il faut travailler pour gagner son pain, elles bûchent. Mais aussi par une sorte de plaisir: celui d'être dehors, dans la nature. « Dans une maison, j'mourrais », nous disent-elles.

ELLES ONT RELEVÉ LE DÉFI

Vidéo B. 1/2"/noir et blanc/52 mn/1977
Réalisation: Claire Couture
Production: VidéOmonde
Distribution: Vidéo Femmes et ROCCQ
Tél.: (418) 692-3090 et (418) 681-0651

Cette vidéo nous fait rencontrer huit femmes devenues chauffeuse d'autobus scolaire, bouchère, imprimeuse, débosseleuse d'automobile, courtière en immeuble, protonotaire, gérante de caisse populaire et artisane. Des femmes qui n'ont pas eu peur d'affronter les préjugés, ni de relever le défi!

ÉTUDIANTE AU CÉGEP, EN MÉCANIQUE

Vidéo c 3/4"/couleurs/7 mn/1981
Réalisation, production et distribution: TVCRA (région de l'amiante)
Tél: (418) 380-8444

Une étudiante en mécanique nous parle des résistances et des difficultés qu'elle a eues à affronter en faisant un tel choix professionnel.

EXPLORONS DE NOUVEAUX ESPACES

Documentaire/vidéo ¾"/couleurs/28 mn/1985
Production: D.G.M.E., ministère de l'Éducation et ministère des Communications

Ce document est axé sur les témoignages d'étudiantes inscrites à des programmes non traditionnels prometteurs. Comment en sont-elles arrivées à ce choix? Quelles ont été les réactions de leur entourage? Comment se débrouillent-elles dans un univers scolaire masculin? Le documentaire vise l'élargissement des choix scolaires et professionnels des adolescentes.

FEMMES AU TRAVAIL

Documentaire/vidéo ¾"/couleurs/28 mn 30 s/1981
Réalisation: Louise Gendron
Production: Coop Vidéo pour le ministère de l'Éducation du Québec
Distribution: Secas-Adimec et S.D.D.A.
Tél.: (514) 273-2585 et (418) 643-5168

Ce documentaire veut informer les femmes de la place à prendre dans l'exercice de métiers non traditionnels. Cet outil constitue un bon déclencheur pour amener les participantes à considérer les métiers non traditionnels comme une avenue professionnelle à explorer.

ELLES SOULÈVENT LES MONTAGNES

Film 16 mm/couleurs/25 mn/1982
Réalisation: Laura Sky
Distribution: ONF
Tél.: (514) 283-4674 et bureaux régionaux de l'ONF

À Elkford, en Colombie Britannique, 80 femmes travaillent dans les mines de charbon. Elles font le même travail que les hommes. Certaines ont abandonné leur emploi de bureau, d'autres leur cuisine pour opérer de la machinerie lourde ou joindre une équipe de dynamitage.

Le film nous présente ces femmes dans l'exercice de leur fonction et rend compte, à travers leurs témoignages, des implications personnelles que recouvre une telle situation.

Ce film relance la discussion sur les emplois non traditionnels.

LA SOUDURE, POURQUOI PAS?

Version française de Pretend You're Wearing a Barrel
Film 16 mm/couleurs/10 mn 13 s/1978
Réalisation: Jan-Marie Martell
Production: ONF
Distribution: ONF
Tél.: (514) 283-4674 et bureaux régionaux de l'ONF

À 35 ans, séparée et mère de cinq enfants, sans formation professionnelle, Lynn Ryan vit de l'aide sociale. Désireuse de connaître de meilleures conditions d'existence pour elle-même et les siens, elle décide d'apprendre la soudure. Le film raconte

l'aventure de cette femme qui a su, à travers l'apprentissage d'un métier traditionnellement réservé aux hommes, contrôler sa vie.

FEMMES AU TRAVAIL!

Version française de Attention: Women at Work!
Film 16 mm/couleurs/24 mn 8 s/1983
Réalisation: Anne Henderson
Production: ONF
Distribution: ONF
Tél.: (514) 283-4674 et bureaux régionaux de l'ONF

Des adolescentes, sur le point de décider de leur orientation professionnelle, se réunissent pour discuter des choix qui s'offrent à elles... Rapidement, le débat porte sur les stéréotypes qui, pendant longtemps, ont nui aux aspirations des femmes dans le choix de leur carrière.

Le film nous présente des jeunes femmes qui, ayant accédé à des postes importants dans des métiers dits non traditionnels, nous font part de leurs expériences.

Qu'elles trouvent leur récompense dans les défis, l'autonomie financière ou la stimulation intellectuelle, toutes ces femmes ont une chose en commun: elles aiment leur métier et ont réussi à atteindre leur but. D'un grand intérêt pour les femmes de tout âge qui envisagent d'entreprendre une carrière, ce film les aidera à vaincre leurs inhibitions leur permettant ainsi de développer au maximum leurs possibilités.

LAILA, TIREUSE DE JOINTS

Version française de Laila
Film 16 mm/couleurs/10 mn 55 s/1980
Réalisation: Diane Beaudry
Production: ONF
Distribution: ONF
Tél.: (514) 283-4674 et bureaux régionaux de l'ONF

Laila est originaire de Finlande. Elle a refusé les emplois mal rémunérés proposés aux immigrants, mais comme elle ne pouvait se payer des études universitaires, elle s'est dirigée avec un rare courage vers les métiers de la construction. Aujourd'hui, elle est tireuse de joints, gère sa propre entreprise et parcourt sa région au volant d'une station-wagon où, sur la porte de côté, il est écrit: « Si vous voulez un ouvrage bien fait, engagez une femme! »

LOUISE DROUIN, VÉTÉRINAIRE

Version française de Louise Drouin, Veterinarian
Film 16 mm/couleurs/21 mn 58 s/1981
Réalisation: Margaret Wescott
Production: ONF
Distribution: ONF
Tél.: (514) 283-4674 et bureaux régionaux de l'ONF

Médecin vétérinaire, Louise Drouin a choisi de vivre et de pratiquer son métier dans une localité rurale près de Montréal. Elle nous parle de l'épanouissement et de la valorisation que lui apporte l'exercice de cette profession inusitée pour une femme, nous confie les avantages de la vie à la campagne et nous dit sa satisfaction de mettre une vie au monde tout comme son regret chaque fois qu'un animal meurt.

MÉTIERS NON TRADITIONNELS (Les)

Vidéo c. ¾"/couleurs/27 mn/1980
Réalisation, production et distribution: Femmes en Focus
Tél.: (506) 548-3717

Un document qui veut démystifier les métiers traditionnellement réservés aux hommes pour inciter les femmes à s'y diriger.

NOUS SOMMES DES INGÉNIEURES

Documentaire/film 16 mm/couleurs/28 mn 34 s/1983
Réalisation: Beverly Shaffer
Production et distribution: Office national du film
Tél.: (514) 283-4674 et bureaux régionaux de l'ONF

Ce film raconte la vie professionnelle et personnelle de trois ingénieures. Lyne, une jeune ingénieure des travaux publics très enthousiaste, dirige la construction d'une rampe d'accès pour les traversiers; Carolyn, ingénieure biomédicale dans un hôpital général, s'intéresse beaucoup aux sports et aux arts; Denise, ingénieure de l'environnement, supervise un personnel nombreux sur un grand chantier hydro-électrique et élève ses quatre enfants.

SIX FEMMES À LEUR PLACE

Vidéo b. ½" et c. ¾"/noir et blanc/30 mn/1981
Réalisation: Louise Giguère et Louise Lemay
Production et distribution: Vidéo Femmes
Tél.: (418) 692-3090

De l'éboueuse à l'électrotechnicienne, où est la place des femmes dans ces métiers traditionnellement masculins? Six femmes nous parlent des difficultés qu'elles rencontrent, des changements qu'elles souhaitent, de l'épanouissement et de la valorisation que leur apporte l'exercice de ces métiers inusités. On y retrouve la première électrotechnicienne au Québec, une agente de stationnement, une mesureuse de bois, une chauffeuse de camion, une caméraman et une éboueuse à l'oeuvre, nous racontant avec toutes autant d'enthousiasme, les hauts et les bas que leur apporte le choix de vivre une situation « peu ordinaire ». Des filles stimulantes, débordantes d'espoir et d'énergie.

TOUT CE QUI SORT DE L'ORDINAIRE . . . J'AIME ÇA LE FAIRE

Vidéo b ½"/noir et blanc/45 mn/1979
Réalisation, production et distribution: Action-Travail des Femmes et Réseau Vidéelle des femmes
Tél.: (514) 932-1392 et (819) 828-3260

Une vidéo sur le travail non traditionnel des femmes. Elles sont ébéniste, mécanicienne, installatrice de téléphone, chauffeuse de taxi, électrotechnicienne. Par leur démarche individuelle, ces femmes contribuent à la recherche d'alternatives susceptibles de changer la vie des femmes.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

28-1825
8586-616